



COMMUNE DE MESSINCOURT

CHARTRE

DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

Objectifs

L'encadrement de vos enfants bénéficiant du service de la restauration scolaire a pour objectifs :

- Leur **sécurité**, y compris pendant leur déplacement entre le lieu de restauration et l'école, en les prenant en charge depuis la sortie des classes en fin de matinée jusqu'à l'entrée en classe en début d'après-midi,
- Leur **hygiène**, en veillant à ce qu'ils soient propres avant et après les repas,
- Leur **éducation alimentaire**,
- **L'écoute de leurs besoins et souhaits**, en leur donnant l'occasion de s'exprimer,
- Le respect de la **discipline**.

2. Règles de vie en commun et de comportement au restaurant scolaire

Avant le repas :

- Garder sa place sagement dans le rang jusqu'à l'entrée dans le restaurant scolaire.
- Aller aux toilettes pour se laver les mains.
- S'installer à la place désignée et attendre que tous les camarades soient assis avant le service de la nourriture.

Pendant le repas :

- Bien se tenir à table.
- Manger proprement, sans souiller la table, ses vêtements ou ceux des camarades. (Pour les maternelles, veuillez à ce que l'enfant sache manger en autonomie, en se servant d'une fourchette ou d'une cuillère.)
- Faire l'effort de goûter à toutes les nourritures proposées.
- Ne pas jouer avec la nourriture.
- Savoir partager et s'assurer que les camarades ont assez mangé avant de se servir de nouveau s'il reste de la nourriture dans le plat collectif.
- Ne pas remettre dans le plat de service la nourriture non consommée avant de s'être assuré que les camarades ne veulent plus se servir.
- Ne pas crier.
- Ne pas se lever pendant le repas sauf autorisation des animateurs.
- Respecter le personnel de service, les animateurs et les camarades.
- Ranger sa table et sortir de table en silence sans courir.

Pendant les temps d'activités :

- Jouer sans brutalité.
- Respecter les consignes de sécurité et de discipline données par les animateurs.
- Après avoir ramassé ses affaires personnelles, se mettre en rang quand les animateurs le demandent.

En signant la présente charte, vous vous engagez à l'expliquer à votre(s) enfant(s) et à veiller à ce qu'il(s) la respecte(nt).

Le responsable légal

l'(es) enfant(s)